

## Règlement particulier du Tournoi d'automne simples et mixtes de la Mandallaz du 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2020.

### INTRODUCTION :

**COVID-19 :** Chaque participant s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place à la date du tournoi et affiché dans le gymnase.

- 1) Cette compétition de badminton est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne -Rhône-Alpes de Badminton sous le N° d'autorisation : en cours
- 2) Le Juge-Arbitre est **Kelly GIMENEZ (ABC74)**
- 3) Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- 4) Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD, classés dans les séries **R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC** à partir de la catégorie minimes.
- 5) Tout participant devra avoir acquitté auprès du **Badminton Club de la Mandallaz** leur droit d'inscription, qui est de **16€** pour un tableau et de **20€** pour deux tableaux. La participation fédérale est comprise dans le tarif.

### INSCRIPTIONS ET TABLEAUX:

- 6) La date limite des inscriptions est le **jeudi 15 octobre 2020 à minuit**. Pour un bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de **limiter les inscriptions** dans une ou plusieurs séries. La priorité sera donnée aux premières inscriptions reçues complètes (inscription + droits d'engagement). Cependant le comité d'organisation se réserve le droit de compléter une série avec un joueur inscrit ultérieurement.

**Aucune inscription ne sera prise en compte sur le site Badiste.fr**

- 7) Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre, selon leur classement par point hebdomadaire (CPPH) à la date du tirage au sort : **Le Samedi 24 octobre 2020.**
- 8) L'organisateur se réserve le droit de regrouper les séries, si le nombre de joueur est insuffisant dans celles-ci et en informera les joueurs. Il se réserve également le droit de découper les séries en fonction du rang national, pour un bon déroulement du tournoi, (série(s) surreprésentée(s)).
- 9) Les droits d'inscriptions, passés le délai de la date limite d'inscription, ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail)

**DEROULEMENT DU TOURNOI :**

10) **Les simples se joueront uniquement le samedi**. Ils comprendront les séries : **R4/R5 ; R6/D7 ; D8/D9 ; P10 à NC**. Toutes les séries se joueront en poule suivi d'un tableau à élimination directe (sauf exception), avec **1 ou 2 sortants par poule** en fonction du nombre de joueurs dans les séries.

**Les mixtes se joueront uniquement le dimanche**, en poule suivi d'un tableau à élimination directe, avec également **1 ou 2 sortants par poule**. Ils comprendront les mêmes séries que les simples, à savoir : **R4/R5; R6/D7; D8/D9; P10 à NC**.

L'organisateur se réserve le droit d'organiser des petites finales pour les perdants des demi-finales en simples et/ou en mixtes.

La remise des prix se fera en fin de chaque journée ou à l'issue des finales si certaines d'entre elles venaient à être organisées au cours de l'après-midi.

11) Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

12) Les joueurs doivent être présents dans la salle au moins 40 minutes avant l'heure prévue de leur premier match, sauf les joueurs convoqués après 12h00 qui devront être présents 40 minutes avant leur heure de convocation soit 1h20 avant leur premier match. Attention, les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision du Juge-Arbitre.

13) Tout joueur devra se présenter à la table de pointage dès son arrivée et ce chaque jour de la compétition. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre. Ils devront obtenir l'accord de ce dernier et laisser leurs coordonnées téléphoniques afin de les joindre s'il y a lieu. Par ailleurs, ils devront revenir 1h20 avant l'horaire prévisionnel de leur match.

14) L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance.

15) Un joueur sans partenaire de mixte pourra s'inscrire « au choix » sur la feuille d'inscription. Le comité d'organisation essaiera de lui trouver un partenaire dans la liste des joueurs en attente de partenaire.

16) En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur "dûment licencié", avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions avec accord du joueur restant.

17) Chaque joueur a la possibilité de s'inscrire dans **2 tableaux et dans 2 séries différentes**.

18) Le nombre de participants étant limité, en cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
- joueurs inscrits dans leur série de classement. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

19) Un joueur en liste d'attente pourra retirer son inscription avant le tirage au sort. Après le tirage au sort, il pourra être appelé jusqu'au jeudi précédant la compétition.

20) Les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris, après l'annonce de leur match et se tiendront à la disposition de l'arbitre (éventuel). Si au bout de 5 minutes le joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.

21) Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

22) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre 2 matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit le tableau et/ou la série Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable. (Article 2.15 du RGC)

23) Lors du service, tout volant touchant l'infrastructure ou un filin de la salle sera prononcé « let » et le service pourra être remis en jeu au maximum 2 fois, sinon il sera considéré "**faute**". En cours de jeu, un volant touchant l'infrastructure de la salle sera considéré "**faute**" et un volant touchant un filin sera considéré « let ».

24) Les tableaux de sortie de poule s'effectueront par tirage au sort intégral dès la fin des matches des poules de chaque série, en présence du Juge-Arbitre.

25) Les volants sont à la charge des joueurs, en cas de litige les volants officiels sont :

**VICTOR GOLD** et ceci pour toutes les séries.

26) Le plateau de jeu est uniquement réservé au JA, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs qui devront se tenir derrière le terrain du côté de leur(s) joueur(s) pendant les échanges, et sur le bord du terrain, uniquement entre les sets et à la pause à 11 points.

### PRESCRIPTIONS GENERALES

27) Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est obligatoire sur les terrains. Le non-respect pourra entraîner une sanction allant jusqu'à la disqualification par le JA.

28) Tous les matches seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel à tout moment au Juge-arbitre pour régler un éventuel problème.

29) Tout joueur participant au tournoi du BCM 74 s'engage à n'être inscrit sur aucun autre tournoi dont les dates se chevauchent. (Article 2.11.3 du RGC) :  
Il peut par contre s'inscrire par exemple le samedi en simples à la Mandallaz et sur un autre tournoi le dimanche (article 2.11.3.3 du RGC)

30) Pour un bon déroulement et une meilleure visibilité des matches en cours, il sera demandé à tous les participants de scorer des matches, suivant un protocole défini ci-dessous :

***Lors du premier tour d'une série, les gagnants des matches restent pour scorer. Lors des tours suivants, ainsi que dans les phases à élimination directe, les perdants scorent.***

Le scoring est obligatoire et devra être respecté par tous.

31) Pour toute contestation : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

32) Le club organisateur, Badminton Club de la Mandallaz, décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident.

33) Tout joueur forfait (ou blessé) avant (ou pendant) la compétition devra envoyer par courrier un justificatif au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à :

**Ligue Auvergne Rhône-Alpes de  
Badminton  
37 route du Vercors  
38500 Saint Cassien**

Ou par mail (de préférence) :

[sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org), sous peine de sanction fédérale

Le juge arbitre



L'organisateur

